



Songeons

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230110-2023_004-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS**

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n° 2023_004

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-deux, le mardi 10 janvier 2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX
Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT

Absents avec pouvoir : Mmes Dorothée GARNIER donne pouvoir à Noémie BERTHE, M Sylvain CUYER donne pouvoir Murielle CAYEUX, Catherine GAMICHON-NOËL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET,

Absent excusé :

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DOSSIER SUBVENTION 2023 – DETR INFORMATISATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il est nécessaire de remplacer certains postes informatiques afin de pouvoir être prêt pour le changement de comptabilité au 1^{er} janvier 2024.
Coût prévisionnel 3 864.40 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait la suivante :

Coût total HT : 3 864.40€ HT

DETR 50% : 1 932.20€

Commune : 1 932.20€

Le projet étant susceptible d'une subvention auprès de la DETR pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 pour, 0 contre, 3 abstentions des membres présents et représentés DECIDE DE :

Adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
Sollicite une subvention auprès de la DETR pour l'année 2023,
Prévoit le financement ci-dessus au budget 2023,
Autorise et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Claude BAGUET.

